

Règlement du JEU Concours

«L'Automobile & L'Entreprise : votre chambre PREMIUM à Thecamp

Article 1 - Société organisatrice

ÉDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE, société par actions simplifiée au capital de 57.029.328 € dont le siège social est à 20 rue des Aqueducs 94250 Gentilly, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 806 420 360, organise entre le 30 mars et le 30 avril 2026, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - Champ d'application

Le jeu est ouvert aux responsables de flotte automobile participant à l'événement #CONNECT fleet sud les 18 & 19 Juin 2026 à Aix-en-Provence, à l'exception des personnels de la société organisatrice, des partenaires de l'événement et de leur famille.

Article 3 - Descriptif du jeu

3.1 Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

- S'inscrire au congrès #CONNECT fleet sud via le formulaire d'inscription présent sur le site <https://evenements.infopro-digital.com/> au plus tard le 30 avril 2026 23h59
- Et assister en présentiel au congrès #CONNECT fleet sud les 18 & 19 juin 2026 à Deauville.

Une seule participation par responsable de flotte inscrit.

Si le responsable de flotte inscrit ne souhaite pas participer au tirage au sort, il suffit de l'indiquer par mail à l'adresse suivante : elvire.roulet@infopro-digital.com

3.2 Tirage au sort

Un tirage au sort désignant le gagnant du jeu sera organisé le lundi 4 mai 2026 parmi les participants s'étant inscrit pendant la période du jeu et sera effectué par une personne du Service Juridique de l'Organisateur.

Les résultats seront annoncés à l'issue du tirage au sort par mail.

Article 4 - Validation de la participation

L'inscription au congrès :

- devra être effectuée sur le site <https://evenements.infopro-digital.com/> dans la période d'organisation du jeu soit du 30 mars au 30 avril 2026 à 23h59,
- ou avoir été effectuée depuis le 1^{er} janvier 2026.

Article 5 – Dotation

Le jeu est globalement doté de 3 lots, d'une valeur globale de 847,00€ TTC* comprenant :

- 1^{er} lot : Un séjour d'une nuit, dans une Chambre Familiale avec Terrasse de Thecamp, d'une valeur de 343€ TTC petit-déjeuner inclus, du 18 au 19 juin 2026.
- 2^e lot : Un séjour d'une nuit, dans un Studio avec Terrasse de Thecamp, d'une valeur de 252€ TTC petit-déjeuner inclus, du 18 au 19 juin 2026.
- 3^e lot : Un séjour d'une nuit, dans un Studio avec Terrasse de Thecamp, d'une valeur de 252€ TTC petit-déjeuner inclus, du 18 au 19 juin 2026.

**Tarif constaté le jour de la rédaction du règlement*

Prestation incluse :

- L'hébergement en Suite double
- Le petit-déjeuner
- L'accès à l'hébergement du 18 juin 2026 16h00 au 19 juin 2026 11h00
- L'accueil personnalisé et gourmand
- Un large choix d'oreillers

- Les avantages exclusifs liés à votre catégorie de chambre

Prestations exclues :

- Les boissons et dépenses personnelles y compris pourboires et mini-bar.
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans "Prestations incluses".

Le séjour devra être réalisé exclusivement du 18 au 19 juin 2026.

En aucun cas, le lot ne pourra être réservé pour une autre date et l'annulation de la participation du gagnant au congrès après le tirage au sort entraînera l'annulation du gain.

Dans ce cas, un nouveau tirage au sort sera organisé afin de désigner un nouveau gagnant.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris, ni échangé. La date de mise à disposition du lot n'est pas modifiable.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

Article 6

6.1 Toute inscription comportant une anomalie, ou incomplètement remplie sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération pour le jeu.

6.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son jeu.

6.3 Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires leurs nom et image (et celui de leur société, avec l'accord de cette dernière) sans que cette faculté puisse être source d'une obligation à l'égard de l'organisateur.

6.4 Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur sur le bulletin de participation sont nécessaires au traitement de la participation et à l'organisation du jeu et seront enregistrées dans le fichier clients / prospects de l'Organisateur. L'organisateur et/ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser ces données afin d'adresser aux participants des propositions de produits et services utiles à ses activités professionnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à privacy-evenements@infopro-digital.com

La Politique Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/protection-des-donnees/>

6.5 La participation au présent jeu implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

Article 7 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible en intégralité sur le site <https://www.connectfleet-automobile-entreprise.com/>

Article 8 – Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Nanterre, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Gentilly, le 26 mars 2026